**NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON[[1]](#footnote-1)**

# BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS

L’évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les **travaux écrits faits à la maison**. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur.

Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d’étude.

Par ailleurs, si les erreurs[[2]](#footnote-2) commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l’étudiant de corriger les fautes avant d’attribuer une note. Si le nombre d’erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l’étudiante ou l’étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l’étudiante ou l’étudiant de consulter le Centre d’aide en français qui l’aidera à établir un plan d’amélioration dont l’étudiante ou l’étudiant sera entièrement responsable.

**Barème pour le calcul de la pénalité**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pénalités / nombre de mots dans le travail**  | **200 mots**  | **400 mots**  | **600 mots**  | **800 mots**  |
| -1/3 lettre  | à partir de 2 erreurs  | à partir de 4 erreurs  | à partir de 6 erreurs  | à partir de 8 erreurs  |
| -2/3 lettre  | à partir de 3 erreurs  | à partir de 6 erreurs  | à partir de 9 erreurs  | à partir de 12 erreurs  |
| - 1 lettre  | 4 erreurs et plus  | 8 erreurs et plus  | 12 erreurs et plus  | 16 erreurs et plus  |

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Erreurs d’orthographe, de ponctuation, d’impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes).Une erreur d’orthographe d’usage commise plus d’une fois pour le même mot n’est pénalisée qu’une seule fois. Exemples d’erreurs d’orthographe d’usage : litéraire, j’ai apperçu [↑](#footnote-ref-2)